



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2019

Délibération n° 06

Date de convocation

15.03.19

Date d'affichage

19.03.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

Objet : Autorisation d'annulation de titres de recettes correspondant à la dette d'un particulier

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. HAMDANI – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés :

Mme MM. SALLES par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme M. LAFFORGUE par M. G. ALAPETITE – Mme N. GILLES par M. M. HAMDANI – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA par M. M. BAFFIE – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO.

Monsieur Gilles ALAPETITE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, Attention, le L 1612-1 concerne l'utilisation de crédits avant le vote du budget.

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

VU le jugement du tribunal d'instance du 18 janvier 2019, transmis par le Trésorier Public par courrier en date du 8 février 2019,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2019,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à annuler les titres de recettes n°2016-T-1050, 2016-T-1432, 2016-T-1743, 2016-T-2166, 2016-T-3105, 2017-T-90, 2017-T-418, 2017-T-1266 et 2019-T-144 pour un montant total de 355,40 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 26 mars 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -